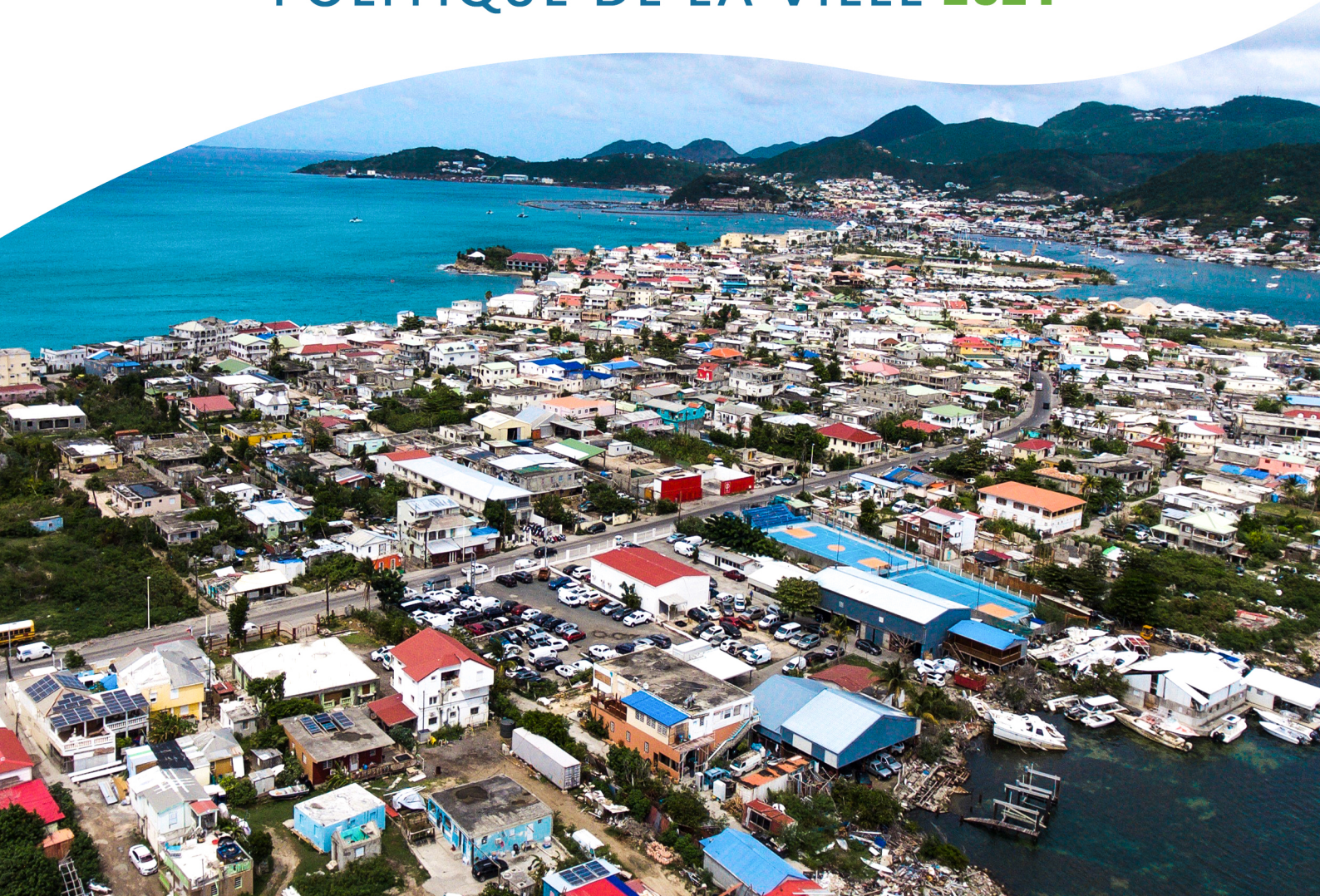


APPEL À PROJETS

POLITIQUE DE LA VILLE 2024



PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN

Liberté
Égalité
Fraternité



CONTRAT DE VILLE
de Saint-Martin



Appel à Projets

Politique de la Ville 2024

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

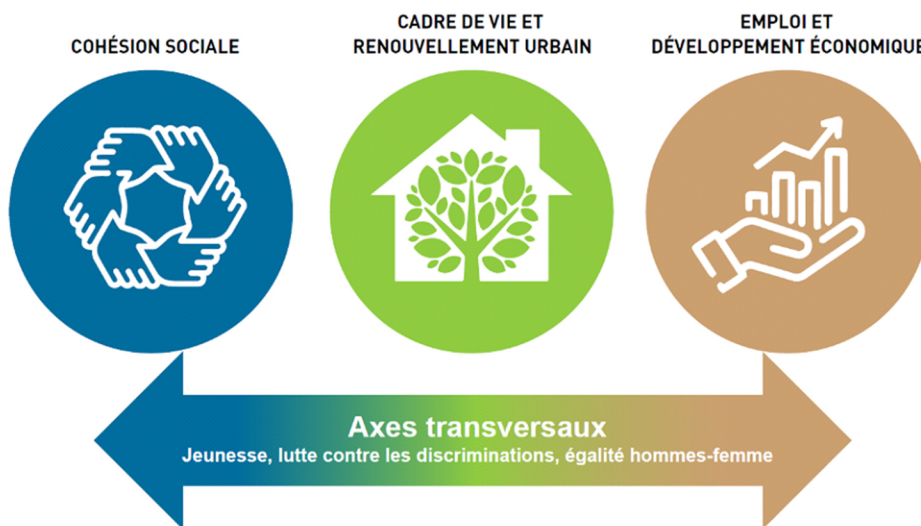
La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants**. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'**assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants**.

Elle s'inscrit dans une démarche de **co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques**.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Circulaire 5729/SG du 1er Ministre du 30 juillet 2014

Les contrats de ville constituent le **cadre contractuel et opérationnel** de mise en œuvre de la politique de la ville. Leur rédaction s'articule autour de **trois piliers et trois axes transversaux**.



Initialement signé en 2015 pour 5 ans (2015-2020), le contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2024. Il rassemble de nombreux partenaires :

Services de la Collectivité: Délégation Cadre de Vie et Transition Écologique, Délégation Attractivité, Économie et Emploi, Délégation Développement Humain et Citoyenneté, Délégation Solidarités, Santé et Familles, Délégation Sécurité et tranquillité publiques

Services de l'État: Préfecture, Région académique, Ministère de la justice, Gendarmerie nationale

Établissements publics: Agence régionale de santé (ARS), Caisse des dépôts et consignations (CDC) Chambre consulaire interprofessionnelle (CCISM), Pôle emploi, Caisse générale de la sécurité sociale (CGSS) Caisse d'allocations familiales (CAF)

Bailleurs sociaux: Semsamar, Sikoa, Société immobilière de la Guadeloupe (SIG)

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

La politique de la ville est une politique territorialisée. Sur le territoire de Saint-Martin, le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixe deux quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV.

• QUARTIER D'ORLEANS • SANDY GROUND

Considérant leurs problématiques sociales, économiques et urbaines, le contrat de ville définit six quartiers en veille active – QVA.

• SAINT-JAMES • AGRÉMENT • HAMEAU DU PONT • GRAND CASE • CONCORDIA • CUL DE SAC

Les Contours de l'Appel à Projet

Dans le cadre du contrat de ville de Saint-Martin, l'État et la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin lancent un appel à projets à destination des personnes morales (associations, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et établissements publics), afin de soutenir des actions cofinancées par des crédits de droit commun et/ou des fonds privés, en faveur des habitants des QPV. Après analyse du contexte local, les partenaires du contrat de ville ont décidé de mettre en avant cinq grandes thématiques prioritaires.



JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE

- Promouvoir des actions à destination de la jeunesse (0-25 ans)
- Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- Promouvoir le développement économique par la création d'activités
- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation



SOLIDARITÉ ET SANTÉ

- Mener des actions spécifiques en direction des personnes vulnérables (Seniors, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, etc.)
- Promouvoir des actions de prévention et de sensibilisation autour de la santé



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

- Promouvoir des actions de prévention de la délinquance, de médiation et de sensibilisation
- Lutter contre les incivilités et accompagner les victimes



CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

- Améliorer le cadre de vie des habitants et des abords des logements
- Promouvoir des actions autour de l'environnement et de la préservation de la biodiversité



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Le projet est porté par une **personne morale** (*associations et établissements publics*)

- ✓ Le projet s'adresse aux **habitants des QPV et QVA** et a été élaboré avec eux
- ✓ Le projet répond aux **thématiques prioritaires** du contrat de ville et respecte les axes transversaux
- ✓ Le projet décrit les actions menées de manière **claire, précise et concrète** (*besoins identifiés, moyens mobilisés, public cible, calendrier, intervenants, objectifs recherchés ...*)
- ✓ Le projet mobilise en priorité les **autres partenaires institutionnels** et les **moyens de droit commun**
- ✓ Le projet comporte un **budget réaliste et proportionné** au regard de l'action envisagée
- ✓ Le projet prévoit une **méthode d'évaluation** (*résultats et indicateurs de suivi*)

Au moment du dépôt, le porteur de projet doit présenter un **dossier complet** (statuts signés, liste des dirigeants, numéro SIRET, budget prévisionnel et comptes annuels, RIB au nom de l'association, etc.)

Pour les projets financés en 2023, les porteurs de projets doivent transmettre un **bilan intermédiaire** et justifier de l'utilisation des subventions allouées.

Une attention particulière sera portée aux structures proposant des projets concourant au développement économique et à l'emploi, aux porteurs ayant constitué des partenariats avec d'autres associations du territoire et ayant présenté un projet ayant une dimension globale (plusieurs projets cohérents entre eux).

A noter que le montant de la subvention accordée ne peut pas dépasser **80%** du budget total du projet.



MODALITÉS DE DÉPÔT DE DOSSIER

- ➔ Sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>
- ➔ Date limite de dépôt : **Vendredi 15 mars 2024**

Lancement de
l'appel à projet
– 08/02/2024 –

Clôture de
l'appel à projet
– 15/03/2024 –

Comité de
pilotage
(sélection)
– Mai 2024 –

Bilan
intermédiaire
– 31/01/2025 –

Bilan final de
l'action
– 30/06/2025 –

LES CONTACTS



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Véronique COURSIL

veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



Marie-Alice HELISSEY

mhelissey@com-saint-martin.fr

N'hésitez pas à nous contacter afin de prendre un rendez-vous pour nous présenter votre projet.

LES PARTENAIRES

Les services de l'Etat



Les établissements publics



Les bailleurs sociaux





**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Martin
Caraïbe Française — French Caribbean